



Conseil économique et social

Distr. générale
24 juillet 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Deuxième réunion de coordination et de gestion

Compte rendu analytique de la 32^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 7 juin 2017, à 15 heures

Présidente : M^{me} Chatardová (Vice-Présidente) (Tchéquie)

Sommaire

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

- c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- j) Les femmes et le développement

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (*suite*)

Promotion de la femme

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Shava (Zimbabwe), M^{me} Chatardová (Tchéquie), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2017/57 et E/2017/L.22)

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

j) Les femmes et le développement

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (suite)

a) Promotion de la femme (E/2017/8, E/2017/27-E/CN.6/2017/21)

1. **M. Donoghue** (Irlande), Président de la Commission de la condition de la femme élu pour sa soixante-deuxième session, rendant compte des résultats de la soixante et unième session, dit que les conclusions concertées de la session portaient sur le thème prioritaire «Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution». Ces conclusions contiennent un certain nombre d'orientations recommandées dans des domaines clefs, notamment le renforcement des cadres politiques juridiques normatifs en vue d'éliminer les obstacles structurels, l'éducation et l'amélioration des compétences des femmes et des filles, la mise en œuvre de politiques économiques et sociales prenant en compte la problématique hommes-femmes, qui soient propices à l'autonomisation économique des femmes, les mesures visant à faire face au caractère de plus en plus informel du travail et à la mobilité croissante de la main-d'œuvre féminine, la gestion du changement technologique et numérique, le renforcement de la capacité des femmes de faire entendre leur voix, d'exercer des fonctions de direction et de prendre des décisions dans les secteurs public et privé et le renforcement du rôle du secteur privé dans l'autonomisation économique des femmes. De très nombreuses parties prenantes ont participé au débat ministériel, composé de plusieurs tables rondes et dialogues, ce qui a enrichi les débats.

2. La Commission a appelé particulièrement l'attention sur l'écart de rémunération entre les sexes à l'échelon mondial afin de mobiliser une action en faveur du changement, et souligné les progrès accomplis dans l'application des conclusions concertées adoptées lors

des sessions antérieures, au moyen d'exposés volontaires sur les enseignements tirés des initiatives prises au plan national par plusieurs pays. Elle a également examiné et évalué la manière dont les expériences des pays dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont guidé les activités entreprises en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et intégré des démarches tenant compte de la problématique hommes-femmes. L'un des domaines d'intervention de la session concernait l'autonomisation des femmes autochtones, et des exposés sur la participation des femmes autochtones à la prise de décisions, la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, leur autonomisation économique et les effets des changements climatiques sur leur vie ont été présentés pour marquer le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Des tables rondes sur l'économie domestique à l'échelle mondiale et sur le renforcement des données et statistiques ventilées par sexe ont également été organisées.

3. Le thème de la soixante-deuxième session de la Commission sera intitulé «Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural».

4. **M^{me} Puri** [Directrice exécutive adjointe de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)] dit que, lors de l'adoption, en 1997, de ses conclusions concertées sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, le Conseil économique et social avait estimé que l'égalité des sexes ne serait pas atteinte sans un processus systématique et cohérent pour évaluer les incidences sur les femmes et les filles de toute action envisagée. Le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a rendu plus pertinentes que jamais les directives du Conseil à cet égard. Ces 20 dernières années, on a observé un renforcement considérable de la volonté politique et de l'engagement de prendre en compte la problématique hommes-femmes : des mécanismes institutionnels ont été mis en place à cette fin et une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes a été intégrée dans les processus de planification, de budgétisation et d'établissement des rapports. L'Organisation des Nations Unies a continué d'aider les gouvernements à élaborer des politiques et stratégies sensibles aux différences entre les sexes, ainsi que dans le domaine du renforcement des capacités.

5. Toutefois, les avis sont partagés quant à l'efficacité de l'intégration d'une démarche antisexiste, et il convient de souligner que la prise en compte

systématique de la problématique hommes-femmes et les programmes entièrement consacrés à l'égalité des sexes ne sont pas incompatibles. Le Programme 2030 suit une approche à deux volets prévoyant des priorités politiques cohérentes et largement connues et des programmes ciblés sur l'intégration d'une démarche antisexiste dans tous les principaux programmes, politiques et institutions.

6. L'engagement de prendre en compte la problématique hommes-femmes a été redynamisé par le Programme 2030, avec l'adoption de l'objectif 5 consacré à cette question et de 11 autres objectifs connexes. Il est incontestable que des ressources humaines et financières plus importantes sont nécessaires. Bien que le sous-investissement dans l'égalité des sexes continue d'entraver les résultats, il reste néanmoins la norme. Le nombre de fonctionnaires de l'ONU s'occupant de la problématique hommes-femmes au moins à mi-temps s'élève à 3,5 % seulement, ce qui ne suffit pas pour produire des résultats tangibles. Le statu quo ne peut être maintenu si l'on veut assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation. Des mécanismes de responsabilisation efficaces, tels que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, sont essentiels pour dynamiser la mise en œuvre de l'intégration d'une démarche antisexiste et se faire une idée claire et cohérente des atouts et des difficultés qui y sont liés. De même, les indicateurs de succès des équipes de pays des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, aussi dénommés « grille de résultats », assurent la responsabilisation au niveau des pays. Le Plan d'action et la grille de résultats doivent être mis à jour au début de 2018, et le concours des États Membres sera nécessaire à cette fin.

7. Présentant le rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2017/57), M^{me} Puri signale qu'en 2017, 65 entités – soit un nombre record – ont présenté un rapport en application du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, et que le respect des indicateurs énoncés dans le Plan a plus que doublé au cours des cinq dernières années. La mise en place de politiques et de plans relatifs à l'égalité des sexes reste en effet l'un des principaux moteurs du changement au niveau institutionnel. Il convient toutefois de relever certaines tendances inquiétantes : le rythme actuel des progrès est insuffisant pour répondre à toutes les obligations de résultats définies par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, et a même ralenti. Pour la cinquième année consécutive, l'allocation des ressources est apparue comme l'indicateur le plus faible.

8. Pour combler les lacunes les plus graves dans les progrès visant à assurer l'intégration d'une démarche antisexiste, il convient de prendre un certain nombre de mesures prioritaires. Une direction et un engagement politique soutenus au plus haut niveau demeurent une condition essentielle pour la réalisation de l'égalité des sexes et pour l'autonomisation des femmes. Des ressources humaines et financières suffisantes sont également cruciales pour soutenir l'intégration d'une démarche antisexiste. Il faut améliorer la cohérence opérationnelle, les capacités et les compétences techniques au niveau des équipes de pays, ce qui suppose aussi la fourniture d'une assistance pour la production de solides données et statistiques ventilées par sexe, et renforcer la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les programmes de développement, de promotion de la paix et d'aide humanitaire. Enfin, le suivi des allocations budgétaires et des dépenses relatives à l'égalité des sexes doit être renforcé, en utilisant le marqueur politique égalité homme-femme pour déceler les lacunes en matière de ressources et s'engager à atteindre des objectifs précis.

9. **M. Rios Sánchez** (Observateur du Mexique) regrette que tous les organismes du système n'aient pas répondu aux demandes d'informations en application du Plan d'action à l'échelle du système et que l'objectif de l'égalité des sexes n'ait pas été atteint. Le Mexique a participé activement aux négociations sur ce texte, en particulier en ce qui concerne les mesures temporaires pour l'égalité des femmes. La délégation mexicaine attend avec intérêt l'adoption prochaine du deuxième Plan d'action à l'échelle du système et espère vivement que des progrès seront réalisés dans ce cadre.

Projet de résolution E/2017/L.22 : Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

10. **La Présidente** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

11. *Le projet de résolution E/2017/L.22 est adopté.*

Suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante et unième session (E/2017/27-E/CN.6/2017/21)

12. **La Présidente** invite le Conseil à se prononcer sur les projets de proposition figurant aux sections B et C du chapitre I du rapport de la Commission.

Section B

Projet de résolution : La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

13. *Il est procédé au vote enregistré sur le projet de résolution.*

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Argentine, Azerbaïdjan, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Colombie, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Inde, Iraq, Liban, Pakistan, Pérou, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

Votent contre :

Australie, États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Andorre, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Espagne, Estonie, France, Honduras, Irlande, Italie, Japon, Norvège, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

14. *Le projet de résolution est adopté par 23 voix contre 2, avec 17 abstentions.*

15. **M^{me} Abushawesh** (Observatrice de l'État de Palestine) exprime sa gratitude aux délégations d'avoir adopté le projet de résolution, qui marque le soutien constant que de nombreux États Membres apportent depuis longtemps au peuple palestinien dans la recherche d'une solution juste et durable à la question de Palestine. Le projet de résolution est une réaffirmation du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, y compris les femmes et les filles, vivant sous l'occupation israélienne. Dans ce projet, le Conseil exprime de nouveau la vive préoccupation que suscite le sort des femmes et des filles palestiniennes compte tenu des pratiques israéliennes préjudiciables qui sont à l'origine de la crise humanitaire et violent les principes juridiques fondamentaux, notamment les résolutions de l'ONU et les Conventions de Genève.

16. Bien que l'espoir d'un règlement pacifique s'estompe, le vote sur le projet de résolution souligne le rôle que l'ONU peut et doit jouer dans ce règlement. Le peuple palestinien demeure inébranlable et fermement déterminé à atteindre l'objectif d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Section C

Projet de décision : Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante et unième session et ordre du jour provisoire et documentation de la soixante-deuxième session de la Commission

17. *Le projet de décision est adopté.*

18. **La Présidente** propose que le Conseil prenne acte de la note du Secrétariat transmettant les résultats des travaux des soixante-troisième, soixante-quatrième et soixante-cinquième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, figurant dans le document [E/2017/8](#).

19. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 16 heures.